



Achat individuel de maison et travaux à 2

Par **pather**, le **13/07/2015** à **19:36**

Ma compagne et moi-même vivons, sans être mariés ou pacsés, dans une maison achetée par elle, sans que je participe à cet achat initial. Pour se faire elle a obtenu un prêt bancaire. Elle est donc la seule personne propriétaire du bien.

Depuis, je participe au remboursement de ce prêt. Par ailleurs, nous avons entrepris des travaux relativement importants, que je finance sur mes économies. C'était prévu ainsi, rien de problématique entre nous.

Nous souhaitons savoir, l'un et l'autre, s'il est possible de modifier l'acte de propriété initial, afin d'y faire apparaître ma participation effective, remboursement du crédit et financement des travaux, dans l'entreprise commune.

je vous remercie pour l'aide éventuelle que vous pourriez me fournir.

Par **janus2fr**, le **13/07/2015** à **19:51**

Bonjour,

Pour cela, il faut que votre compagne vous vende ou vous fasse donation d'une partie du bien. Il y aura, bien entendu, des frais à payer comme dans toute cession immobilière.

Attention, dans la situation actuelle, vous n'avez aucun droit sur ce bien et dépensez votre argent en pure perte...

Par **domat**, le **13/07/2015** à **20:30**

bjr,

pour compléter, il ne faut jamais investir son temps et surtout son argent dans un bien immobilier qui ne vous appartient pas, sauf si vous entendez en faire cadeaux.

cdt